#### Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal Du 24 Mars 2021 à 18h00

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOMBLAINE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé FERON, Maire,

#### Etaient présents :

FERON Hervé, GUNDELWEIN Denise, HUET Alexandre, DEFAUX Christiane, DUMAS Jean-Claude, KURT Sylvie, RUHLAND Grégoire, RAMPONT Catherine, LUCE Philippe, STRACH Serge, GUILLOT Marcelle, SALMON Jean-Pierre, LEBOEUF Roselyne, MOLINERO François, DAFFARA Mireille, LALLEMAND Ralph, BRABANT Stéphane, BRULEBOIS Marion, ROSINA Emmanuel, AJEDDIG Nazha, FERON Alex, OUAFIK Chaïmaa, Denis HOELTER, Henri SCHMITZ, JOLY Bruno, GUNDESLI Mahmut.

#### **Etaient absents**:

- KAROTSCH Mariette donne pouvoir à Mahmut GUNDESLI,
- HAMIDI Hania donne pouvoir à Hervé FERON,
- CLAUSSE Clémentine donne pouvoir à Sylvie KURT.

<u>Secrétaire de séance</u>: conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Chaïmaa OUAFIK a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

#### Avant l'ouverture de la séance,

- **Denise GUNDELWEIN** remet un cadeau à Monsieur le Maire pour ses 20 ans de mandature au nom des employés municipaux et de tout le Conseil Municipal
- Hervé FERON remercie de ce présent avec beaucoup d'émotion
- Monsieur le Maire présente le projet éco-citoyen sur table pour discussions et rencontres pour permettre une appropriation collective
- Monsieur Bruno JOLY informe que Monsieur GUNDESLI sera retardé. Il est arrivé à 19h33 avec un pouvoir pour Madame Mariette KAROTSCH.
- Madame Mireille DAFFARA donne pouvoir à Denise GUNDELWEIN à partir de son départ à 19h59.

La séance est ouverte à 18h20.

## Vote du Procès-verbal de la séance du 27 Janvier 2021 :

Adopté à l'unanimité.

#### Délibération n°1-03/2021 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Vu la démission de Madame Marcelle MONCHABLON, de ses fonctions d'Adjointe au Maire déléguée au Développement Économique et au Commerce local et de ses fonctions de Conseillère Municipale, par courrier en date du 8 février 2021,

Vu l'acceptation par Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle de cette démission par courrier reçu en Mairie le 1er mars 2021,

Vu l'accord de Monsieur Henri SCHMITZ, suivant sur la liste « La Gauche Solidaire pour Tomblaine » conduite par Monsieur FERON lors des élections municipales de 2020, pour siéger au sein du Conseil Municipal,

Conformément aux dispositions de l'article L. 270 du Code Electoral, Monsieur Henri SCHMITZ est installé au sein du Conseil Municipal.

## Délibération n°2-03/2021- ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- -MAINTIENT le nombre d'adjoints conformément à la délibération du 23 mai 2020,
- -DECIDE que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,
- -ELIT un nouvel adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Nombre de suffrages obtenus :

- Mme Catherine RAMPONT: 25 voix (vingt-cinq voix)
- M. Mahmut GUNDESLI: 1 voix (une voix)

Madame Catherine RAMPONT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée 7ème adjointe et est immédiatement installée.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la délégation confiée à Madame Catherine RAMPONT sera la suivante : Développement Economique, Commerce Local.

## Délibération n°3-03/2021 - INDEMNITES DU NOUVEL ADJOINT

Suite à l'élection d'un nouvel adjoint, et vu la délégation de fonction reçue pour intervenir dans les domaines suivants : Développement Economique, Commerce Local, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE**, avec effet immédiat, que le nouvel adjoint percevra les mêmes indemnités que l'adjoint démissionnaire.

Adopté à l'unanimité.

## Délibération n°4-03/2021 - MODIFICATION DE DEUX COMMISSIONS COMMUNALES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

**MODIFIE** les membres de deux commissions communales comme suit :

Commission « Finances – budget – démocratie participative » (6 membres):

M. Grégoire RUHLAND, M. Stéphane BRABANT, Mme Hania HAMIDI, M. Jean-Pierre SALMON, Mme Catherine RAMPONT et M. Bruno JOLY.

Commission « Développement économique – commerce local » (6 membres):

M. Henri SCHMITZ, Mme Catherine RAMPONT, Mme Marcelle GUILLOT, M. Jean-Claude DUMAS, Mme Denise GUNDELWEIN et M. Bruno JOLY.

Adopté à l'unanimité.

# Délibération n°5-03/2021-DESIGNATION DES DELEGUES DU CM AU SIS POUR LA GESTION DE LA CRECHE FRIMOUSSE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

DESIGNE un nouveau représentant au sein du Syndicat Intercommunal pour la Gestion de la Crèche FRIMOUSSE comme suit :

- Madame Denise GUNDELWEIN (25 voix pour et 1 blanc)

Les deux autres membres restent inchangés :

- Madame Christiane DEFAUX
- Madame Nazha AJEDDIG

#### Adopté à l'unanimité.

## Délibération n°6-03/2021 - DESIGNATION D'UN NOUVEAU COMMISSAIRE SUPPLEANT AU SEIN DE LA CIID

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DESIGNE** au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) :

- Commissaire suppléant : Philippe LUCE

#### Adopté à l'unanimité.

# Délibération n°7-03/2021 - MESURES EXCEPTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE

Ainsi la Ville de Tomblaine aura été un acteur majeur, partenaire de la MSP, pour la réussite de la vaccination des habitants de Tomblaine et des environs.

Vu l'avis de la commission des Finances en date du 15 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

EMET un avis favorable à l'ensemble des mesures présentées.

Adopté à l'unanimité.

## Délibération n°8-03/2021 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET DE LA VILLE

Après délibération, le Conseil Municipal:

APPROUVE le compte de gestion du receveur d'Essey-lès-Nancy pour le budget principal de la Ville de Tomblaine

Adopté à l'unanimité.

## Délibération n°9-03/2021 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET DE LA VILLE

Après délibération, le Conseil Municipal:

APPROUVE le compte administratif 2020 du Budget de la Ville, en tous points conforme avec le compte de gestion

Adopté à l'unanimité (le Maire ne participe pas au vote).

## Délibération n°10-03/2021 – AFFECTATION DU RESULTAT 2020 – BUDGET DE LA VILLE

Après délibération, le Conseil Municipal **DECIDE** de reprendre les résultats suivants :

1 161 950.32 € au compte de recettes 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté" et 1 303 890.53 € au compte de recettes 002 "résultat de fonctionnement reporté" du budget de l'exercice 2021.

Adopté à l'unanimité.

# Délibération n°11-03/2021 - ATTRIBUTION SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2021

Après délibération, le Conseil municipal:

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations locales bénéficiaires au titre de l'exercice 2021, pour un montant total de 84 796,00 €.

Les dépenses correspondantes seront inscrites au BP 2021, article 6574.

Adopté à l'unanimité.

## Délibération n°12-03/2021 – ATTRIBUTION SUBVENTION AU CCAS

Après délibération, le Conseil municipal:

**DECIDE d'attribuer** une subvention de fonctionnement au CCAS d'un montant de 69 303.36 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2021, article 657362.

Adopté à l'unanimité

## Délibération n°13-03/2021 - VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal:

- FIXE LES TAUX DE LA FISCALITE COMMUNALE pour l'année 2021 comme suit :
  - Taxe foncière bâti: 32.42% (15.18 % taux communal +17,24% taux départemental)
  - Taxe foncière non bâti: 17.30 %

#### Adopté à l'unanimité.

## Délibération n°14-03/2021 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE 2021

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- VOTE le budget primitif 2021 présenté par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement (budget joint).

Adopté à l'unanimité par 26 voix POUR et 3 abstentions.

# Délibération n°15-03/2021 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ANNEXE DE LA MSP

Après délibération, le Conseil Municipal:

- EMET un avis favorable à l'arrêt du compte de gestion du receveur d'Essey-lès-Nancy pour le budget annexe de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle.

#### Adopté à l'unanimité.

# Délibération n°16-03/2021 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE DE LA MSP

Après délibération, le Conseil Municipal:

- approuve le compte administratif 2020 du Budget Annexe de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle, en tous points conforme avec le compte de gestion

Adopté à l'unanimité (le Maire ne participe pas au vote).

# Délibération n°17-03/2021 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT BUDGET ANNEXE DE LA MSP - EXERCICE 2021

Après délibération, le Conseil Municipal:

- REPREND les résultats suivants :

22 069.52 € au compte de recettes 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté" et 14 858.53 € au compte de recettes 002 "résultat de fonctionnement reporté" du budget de l'exercice 2021.

Adopté à l'unanimité.

# Délibération n°18-03/2021 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE DE LA MSP – EXERCICE 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- VOTE le budget primitif 2021 du Budget Annexe de la Maison de la Santé Pluriprofessionnelle présenté par chapitre

## Adopté à l'unanimité.

# Délibération n°19-03/2021 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- MODIFIE le tableau des effectifs.

#### Adopté à l'unanimité.

# Délibération n°20-03/2021 - OUVERTURE DE CLASSES AU SEIN DE LA NOUVELLE ECOLE « JOB DURUPT » ZAC BOIS LA DAME

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de l'ouverture de :
- \* 2 classes d'école maternelle
- \* 1 classe d'école élémentaire

Lors de la rentrée scolaire de septembre 2021

Adopté à l'unanimité par 29 voix POUR.

# Délibération n°21-03/2021 – ADOPTION DU PROJET D'ETABLISSEMENT NOUVELLE STRUCTURE MULTI-ACCUEIL CRECH'ENDO

Après examen, le Conseil Municipal:

- ADOPTE le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement ci-annexés

Adopté à l'unanimité.

# Délibération n°22-03/2021 – CESSION D'UNE PARTIE DES PARCELLES AL118 ET AS1530

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la cession de ces parties de parcelles AL 118 et AS 1530 à SOLOREM, au prix de 136 000€, correspondant à l'estimation de France Domaine.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer l'acte notarié, qui sera passé à l'étude de Maitre DEVOTI, notaire, 57 rue STANISLAS à NANCY, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire. L'ensemble des droits, frais et taxes liés à la publicité foncière, les indemnités de fermage ou autres dues à l'exploitant, les frais de géomètre pour la division et le bornage sont à la charge de l'acquéreur.

Adopté à l'unanimité.

# Délibération n°23-03/2021 – HLM PAIX VRD ET ESPACES VERTS – REGULARISATION FONCIERE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- ACCEPTE les transferts et cessions à titre gratuit entre la ville de Tomblaine, la Métropole du Grand Nancy, Meurthe et Moselle Habitat et les copropriétaires des parcelles AC 208 et AC 209, selon le découpage effectué par la SCP DIDIER-ARNOULD-
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes notariés correspondants, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire, l'ensemble des frais d'actes notariés, droits et taxes étant pris en charge par la Métropole du Grand Nancy et Meurthe et Moselle Habitat.

### Adopté à l'unanimité

## Délibération n°24-03/2021 - ACQUISITION IMMOBILIERE JSE - MODIFICATION CADASTRALE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **APPROUVE** l'acquisition des locaux et parcelles AD 197, 253, 737 au prix de 220000€, hors droits taxes et frais de notaires à la charge de la ville de Tomblaine.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente, l'acte notarié définitif ainsi que tout autre document relatif à cette acquisition.
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2021.

#### Adopté à l'unanimité.

## Délibération n°25-03/2021 – CONVENTION AVEC ENEDIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition à ENEDIS d'un local d'une superficie de 15,60m², faisant partie de l'unité foncière cadastrée AD 197 d'une superficie de 27m², pour un poste de distribution publique d'électricité.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec ENEDIS, dès lors que la ville de Tomblaine sera propriétaire de la parcelle AD 197.

## Adopté à l'unanimité.

# Délibération n°26-03/2021 – DENOMINATION RUE GISELE HALIMI

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DENOMME** rue Gisèle HALIMI, la rue qui longera la structure multi-accueil de la petite enfance « Crèch'endo », selon le plan joint depuis le carrefour avec les rues Cécile BRUNSCHVICG et Victoire DAUBIÉ.

#### Adopté à l'unanimité.

# Délibération n°27-03/2021 – MOTION POUR DEMANDER AU DIRECTEUR D'ACADEMIE DE SURSEOIR A LA FERMETURE DE CLASSE A L'ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Tomblaine **S'OPPOSE** à ce projet de suppression de classe à l'école élémentaire Jules Ferry et **DEMANDE** instamment à M. le Directeur d'Académie de revenir sur sa décision.

Adopté à l'unanimité par 29 voix POUR.

La séance est levée à 21h15.

La Secrétaire de séance Chaïmaa OUAFIK,